



Église évangélique réformée
de Suisse

Fonds en faveur des droits humains de l'Église évangélique protestante de Suisse EERS : rapport annuel 2020

Fonds en faveur des droits humains

Le mandat en faveur des droits humains de l'Église évangélique protestante de Suisse (EERS) a été formulé lors de l'Assemblée des délégués de l'automne 1996. En décembre 2005, le Conseil en a précisé les modalités de mise en œuvre dans le programme « Activités de la FEPS en faveur des droits humains ».

Le Fonds pour les droits humains se veut une contribution à la mise en œuvre. Il soutient en Suisse et dans le monde des actions et programmes visant à améliorer la situation des droits humains, à prévenir et combattre les discriminations, et à motiver et habiliter des groupes et des organisations à mener des activités autonomes ainsi qu'à faire valoir leurs droits. Les programmes doivent avoir au moins un certain rapport avec la Suisse. Un soutien est également apporté à des personnes dont les droits fondamentaux sont menacés ou violés.

Le Fonds est alimenté uniquement par des dons, des collectes et autres contributions volontaires. Si les donateurs et donatrices ne mentionnent pas d'affectations particulières, les versements reçus pour l'ensemble du programme des droits humains de l'EERS sont affectés au Fonds pour les droits humains.

Collaboration entre l'Église évangélique protestante de Suisse EERS et l'Entraide protestante suisse (EPER)

Sur mandat de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER a examiné et approuvé durant l'année sous revue les demandes de soutien de projets adressées au Fonds en faveur des droits humains par des organisations en Suisse et à l'étranger, ainsi que des demandes de particuliers.

Le secteur « Églises » a assuré le contact de l'EERS avec le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER ainsi que l'administration des dons. Les services centraux de la chancellerie de l'EERS ont tenu la comptabilité.

Assistance et crédits à des particuliers

Durant l'année sous revue, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER a traité 7 cas de particuliers. Toutes les consultations ont pu être menées à terme.

Une assistance a été accordée dans les deux cas suivants :

- La première demande concernait le recours contre le rejet d'une demande d'aide pour cas de rigueur. Ce recours a été déposé par une avocate de l'étude « Langstrasse 4 ». La cliente se trouve dans une configuration familiale spéciale et la demande d'aide pour cas de rigueur a été motivée en invoquant l'article 8 de la CEDH, droit au respect de la vie privée et familiale.
- La deuxième demande portait sur une avance de frais. Le SAJE (Service d'Aide Juridique aux Exilé-e-s de l'EPER à Lausanne) a assuré l'assistance judiciaire d'une cliente et déposé un recours contre le rejet de sa demande d'asile auprès du Tribunal administratif fédéral. Le Tribunal administratif fédéral a estimé que le recours était voué à l'échec et a exigé une avance de frais. Le SAJE est convaincu du bien-fondé de la demande d'asile de la cliente, reposant surtout sur des raisons spécifiques aux femmes, raisons qui plaident contre son renvoi dans son pays d'origine.

Cinq demandes ne relevaient pas du domaine d'assistance couvert par le fonds. Trois d'entre elles concernaient le paiement de dettes et de factures. Ensuite, des contributions d'entretien ont été refusées à un demandeur. Et enfin, la cinquième demande a été retirée.

Assistance et crédits en faveur d'organisations et de projets

En 2020, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER a examiné 12 demandes de soutien au travail de défense des droits humains mené sous forme de projets et d'un colloque. Un soutien financier a été accordé à 7 organisations :

- L'association map-F a rédigé des portraits dans le cadre du projet « Leben als Vorläufige » (la vie en admission provisoire). Ces rapports réguliers décrivent la situation de personnes admises à titre provisoire dans le canton de Zurich pour sensibiliser les autorités et le grand public aux conditions de vie difficiles de ces personnes.
- L'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers (ODAE-Suisse) a reçu une contribution pour le rapport « Négligence de l'intérêt supérieur de l'enfant », qui vise à améliorer la situation relative aux droits humains concernant les enfants et les jeunes. De plus, il permet de sensibiliser l'opinion publique à la thématique de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits.
- Le projet « AsyLex Detention Project » (consultation juridique en détention administrative) mené par l'association d'utilité publique AsyLex a reçu un soutien. Par ce biais, les personnes placées en détention administrative, qui ne pourraient sinon compter que sur elles-mêmes, ont accès à une consultation juridique. La régularité de leur détention est également vérifiée et leur libération demandée si le cas le permet.
- La demande de la fondation Humanitarian Pilots Initiative (HPI) pour son projet « Moonbird » a été acceptée. L'avion d'observation permet de localiser des migrants et migrantes en détresse en mer et de les sauver de la noyade ou d'un refoulement vers la Lybie, où ils seraient en danger de subir des violations des droits humains.
- Le colloque « Tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Et les autres ? – Colloque contre la discrimination en Suisse », organisé par la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains et le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), a bénéficié d'une contribution de soutien. La discrimination est un sujet brûlant, ce que confirme aussi le grand intérêt suscité par ce colloque (140 participant-e-s). Parallèlement, les personnes concernées ont d'immenses difficultés à faire valoir leurs droits dans ce domaine. Un échange de bonnes pratiques en la matière est donc très précieux, de même qu'une meilleure connexion entre les différents acteurs.
- L'ONG MENA Rights Group a reçu une contribution pour son projet « Encourager la Mauritanie à mettre fin à 30 ans d'impunité depuis le Passif humanitaire ». Le projet vise une approche globale et saisit l'occasion de l'examen périodique universel (EPU) de la Mauritanie par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU en 2021 pour analyser les graves violations des droits de l'homme perpétrées en Mauritanie de 1980 à 1991.
- Le dernier soutien accordé concernait le projet « Verstärkung der Stimmen der Indigenen im Amazonas » (renforcer la voix des indigènes en Amazonie) de la Société pour les peuples menacés Suisse (SPM). Le projet examine les conséquences de la voie ferrée ainsi que de la voie navigable et du barrage sur le Tapajós pour les communautés indigènes concernées. Une vaste campagne de sensibilisation de l'opinion publique et de défense des droits attire l'attention sur cette situation au niveau international. Enfin, les recherches et la présentation des avis d'indigènes doivent constituer une base permettant aux communautés indigènes concernées, soutenues grâce au projet, d'exiger le respect de leur droit dans le cadre des possibilités internationales de plaintes et de recours.

Cinq demandes ne correspondaient pas au règlement du Fonds en faveur des droits humains. Trois projets avaient déjà obtenu un soutien auparavant. Les autres projets soumis ne servaient pas directement la protection des droits humains ou n'avaient pas les caractéristiques propres d'un projet.

Au total, le soutien accordé à des particuliers, des projets ou des manifestations a atteint CHF 24'250.-.

Bilan 2020 du Fonds pour les droits humains en CHF

	2020	Dépenses	Recettes
Solde au 1.1.2020	64'628.00		
Crédits (EPER) du Fonds			
Aide individuelle (2 cas)		1'750.00	
Projets et actions (7 cas)		22'500.00	
Frais d'administration et de traitement des projets		1'300.30	
EPER (selon l'article 6 de l'Accord EERS/EPER)		4'000.00	
Collectes et dons			26'005.80
Total I		29'550.30	26'005.80
Apports du fonds			3'544.50
Total II		29'550.30	29'550.30
Solde au 31.12.2020	61'083.50		

Remerciements

L'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) adresse ses remerciements aux Églises membres ainsi qu'aux donatrices et donateurs individuels pour toutes leurs libéralités allant au Fonds en faveur des droits humains. Elle est également reconnaissante envers l'EPER et notamment envers Corina Castellini, du Centre de contact pour les droits humains de l'EPER, pour leur bonne collaboration. Il a ainsi été une nouvelle fois possible de contribuer concrètement à la réalisation du mandat de promotion des droits humains.

Berne, avril 2021

Hella Hoppe

Directrice de la chancellerie

Église évangélique réformée de Suisse EERS